

MOTION

Dans le prolongement de la dissolution de l'Assemblée Nationale intervenue le 9 juin 2024, laquelle peut laisser craindre une période d'incertitude pour notre pays et plus particulièrement pour la préservation des libertés et des droits fondamentaux,

Le Barreau des Hauts-de-Seine apporte son soutien à la motion adoptée par le CNB le 14 juin 2024 et entend rappeler avec force :

- Qu'il ne saurait être toléré le moindre recul sur les libertés et les droits fondamentaux ;**
- Qu'une remise en cause des engagements internationaux de la France destinés à protéger les droits fondamentaux ne saurait davantage être acceptée ;**
- Que l'état de droit doit rester notre « maison commune ».**
- Que les avocats n'auront de cesse d'être la vigie de la préservation de notre Etat de droit.**